Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 30 mai 2013 17 h

Séance tenue le jeudi 30 mai 2013 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, M. Richard Bélanger, M. Laurent Blanchard, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François William Croteau, M. Peter Csenar, représentant du Village de Senneville, M. Francis Deroo, M. Benoit Dorais, Mme Josée Duplessis, M. Christian G Dubois, M. Michel Gibson, représentant de la Ville de Kirkland, M. Michael Goldwax, représentant de la Ville de Hampstead, M. Edward Janiszewski, Mme Melpa Kamateros, représentante de la Ville de Mont-Royal, M. Luis Miranda, Mme Lynda Phelps, représentante de la Ville de Baie d'Urfé, M. David Pollock, M. Gaëtan Primeau, M. Edgar Rouleau, M. Alain Tassé, Mme Lyn Thériault et M. Peter F. Trent

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Jean-Marc Gibeau

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Anthony Housefather, M. Beny Masella, M. Bill McMurchie, M. Lionel Perez, M. Peter Prassas et M. Marvin Rotrand

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Monsieur Gaëtan Primeau agit à titre de porte-parole de l'assemblée en remplacement de M. Marvin Rotrand.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

Le président de l'assemblée souligne les 25 années de service à la Ville de Madame Jane Cowell-Poitras ainsi que le départ à la retraite de M. Christian Auclair, employé du greffe.

M. Christian G. Dubois informe les membres du conseil de la nomination, par le comité exécutif, de M. François Massé à titre de directeur du Service de sécurité incendie de Montréal.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Antoine Bécotte	M. Laurent Blanchard	Demande la réalisation d'une étude environnementale et socio-économique sur l'impact de la concentration des vols à l'aéroport Montréal-Trudeau à Dorval / Non respect du règlement municipal sur le bruit

Question de	À	Objet
M. Bruce Walker	M. Laurent Blanchard (Mme Josée Duplessis)	Incident à l'usine Atwater et représentation médias / Référence au Règlement sur la qualité de l'air, plus particulièrement aux sources fixes de pollution atmosphérique et souhaite obtenir l'état de la situation des poursuites intentées par la Ville en 2013 **Dépôt de document**

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 19.

---

2 - Période consacrée aux membres du conseil

2.01 - Commentaires des élus

Le président de l'assemblée appelle le point « Commentaires des élus ».

Aucun commentaire n'est émis de la part des élus.

2.02 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 20.

CG13 0142

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 mai 2013, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant les articles 20.29 et 20.30.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG13 0143

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 avril 2013

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 avril 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 mai 2013 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 25 mars au 28 avril 2013.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 25 mars au 28 avril 2013.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 25 mars au 28 avril 2013.

CG13 0144

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise sur l'accessibilité universelle des autobus de la Société de transport de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise sur l'accessibilité universelle des autobus de la Société de transport de Montréal et le conseil en prend acte.

04.04 1122714004

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par monsieur Michael Applebaum

5.01 Réponse de monsieur Alain Dufort à messieurs Roy Del Tedesco et Albino Del Tedesco sur la demande d'information concernant l'acheteur et la démolition d'un immeuble dans l'arrondissement de Ville-Marie.

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG13 0145

Dépôt du bilan annuel consolidé 2012 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan annuel consolidé 2012 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), et le conseil en prend acte.

07.01 1135075001

CG13 0146

Dépôt du relevé des comptes de dépenses du vérificateur général de la Ville de Montréal au 31 décembre 2011

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport de l'auditeur indépendant sur le relevé des comptes de dépenses du vérificateur général de la Ville de Montréal au 31 décembre 2011 et le conseil en prend acte.

07.02

CG13 0147

Dépôt du rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'année 2012

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport annuel du vérificateur général pour l'année 2012 et le conseil en prend acte.

07.03

7.04 Dépôt de la résolution 2013-04-1322 du conseil municipal du Village de Senneville - Règlement no. 433 concernant la désignation cadastrale des lots faisant partie de l'écoterritoire de la forêt de Senneville

---

CG13 0148

Dépôt du document intitulé « Portrait 2012 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal »

Le porte-parole de l'assemblée dépose le document intitulé « Portrait 2012 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal », et le conseil en prend acte.

07.05 1130695002

CG13 0149

Dépôt du rapport final d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux de force majeure sur la rue De Lorimier entre les rues Disraëli et Ontario, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport final d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux de force majeure sur la rue De Lorimier entre les rues Disraëli et Ontario, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), et le conseil en prend acte.

07.06 1133334004

CG13 0150

Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Le porte-parole de l'assemblée dépose le suivi du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents, et le conseil en prend acte.

07.07 1130301002

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0151

Conclure des ententes-cadres d'une durée de cinq ans avec Boulevard Dodge Chrysler Jeep 2000 inc., Chartrand Ford (Ventes) inc. et Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marque Chrysler, Ford et GMC - Appel d'offres public 12-12268 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2013 par sa résolution CE13 0533;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de cinq ans, pour la fourniture sur demande de pièces de véhicules authentiques de marque Chrysler, Ford et GMC ;

2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12268 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur :

Firmes	**Articles**
Boulevard Dodge Chrysler Jeep 2000 inc.	1
Chartrand Ford Ventes	2
Le Relais Chevrolet	3

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1125344001

CG13 0152

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 375 000 $ à Mission Old Brewery, Maison du Père et Mission Bon Accueil pour l'année 2013 / Autoriser un virement budgétaire à cette fin / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2013 par sa résolution CE13 0540;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 375 000 $ aux trois organismes suivants, soit 125 000 $ à Mission Old Brewery pour le projet « Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion », 125 000 $ à Maison du père pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes » et 125 000 $ à Mission Bon Accueil pour le projet « Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et à la prévention de l'itinérance », pour l'année 2013;

2 - d'autoriser un virement budgétaire de 375 000 $ en provenance des dépenses générales d'administration de l'agglomération vers le budget régulier de la direction de la diversité sociale pour réaliser ces projets;

3 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1132586002

CG13 0153

Approuver la prolongation sans frais du contrat à Technomedia Formation inc. pour le service d'entretien du logiciel SIGA, du 31 août au 31 décembre 2012 (CG08 0595) / Accorder un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 517 387,50 $, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2013 par sa résolution CE13 0559;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'approuver la prolongation sans frais du contrat à Technomedia Formation inc. (CG08 0595) pour le service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) du 31 août au 31 décembre 2012 ;

2 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 517 387,50 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 10 octobre 2012 ;

3 - d'approuver, à cette fin, un projet de convention entre la Ville et Technomedia Formation inc.;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1120206019

CG13 0154

Conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans avec Service d'équipement G.D. inc. pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques et d'accessoires sur des châssis de camions 4X2 porteur - Appel d'offres public 13-12592 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2013 par sa résolution CE13 0560;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques et d'accessoires sur des châssis de camions 4X2 porteur multimode;

2 - d'accorder à Service d'équipement G.D. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12592 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1133447001

CG13 0155

Conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans avec Certiflo inc. pour la fourniture et l'installation de systèmes d'arroseuses de rue sur des châssis de camion fournis par la Ville - Appel d'offres public 13-12658 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2013 par sa résolution CE13 0563;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans pour la fourniture et l'installation de systèmes d'arroseuses de rues sur des châssis de camions fournis par la Ville;

2 - d'accorder à Certiflo inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12658 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1133447003

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0156

Résilier le contrat octroyé à Les Excavations Super inc. (CG11 0383) pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans les rues Montfort et Saint-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Autoriser le paiement d'une somme maximale 42 483,24 $, taxes incluses, à titre de pénalité en lien avec cette résiliation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2013 par sa résolution CE13 0565;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - de résilier le contrat octroyé à Les Excavations Super inc. (CG11 0383) pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans les rues Montfort et Saint-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur, dans l'arrondissement du Sud-Ouest – Dépense totale de 822 246,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1227;

2 - d'autoriser le paiement d'une somme maximale de 42 483,24 $, taxes incluses, à Les Excavations Super inc. à titre de pénalité en lien avec cette résiliation, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés de 685 997,97$, net de ristournes.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1134822014

CG13 0157

Accorder un contrat à Les Excavations DDC - 2632-2990 Québec inc. pour le réaménagement du sentier et de l'accès de la 52e Avenue au Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Secteur du Bois-de-la-Réparation - Dépense totale de 759 798,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 6506 - (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2013 par sa résolution CE13 0566;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 759 798,24 $, taxes incluses, pour le réaménagement du sentier et de l'accès de la 52e Avenue au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Les Excavations DDC (2632-2990 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 732 198,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6506 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1134956006

CG13 0158

Accorder un contrat de services professionnels à 9279-0690 Québec inc., personne morale faisant également affaires sous le nom de Stephen Schofield artiste, pour une somme maximale de 722 893,25 $, incluant les taxes et les contingences, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art qui sera intégrée à la promenade Jeanne-Mance dans le Quartier des spectacles, à la suite d'un concours sur invitation / Approuver un projet de contrat à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2013 par sa résolution CE13 0573;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art par lequel la compagnie 9279-0690 Québec inc., personne morale faisant également affaires sous le nom de Stephen Schofield artiste, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art qui sera intégrée à la promenade Jeanne-Mance pour une somme maximale de 722 893,25 $, taxes et contingences incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet du contrat;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1130552001

CG13 0159

Conclure une entente-cadre exclusive, d'une durée de 3 ans, avec Les industries Desjardins ltée pour la fourniture de postes de distribution de carburant - Appel d'offres public 12-12569 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013 par sa résolution CE13 0596;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre exclusive d'une durée de 3 ans pour la fourniture de postes de distribution de carburant;

2 - d'accorder à Les industries Desjardins ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12569 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1134922001

CG13 0160

Autoriser une dépense additionnelle de 61 704,32 $, taxes incluses, pour l'augmentation du prix du carburant dans le cadre du contrat accordé à 9093-552 Québec inc. (CG09 0429), pour la fourniture et le transport de conteneurs pour les matières provenant de l'écocentre Rivière-des-Prairies, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 435 431,38 $ à 1 497 135,70$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013 par sa résolution CE13 0602;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 61 704,32 $, taxes incluses, pour l'augmentation du prix du carburant dans le cadre du contrat accordé à 9093-552 Québec inc. (CG09 0429), pour la fourniture et le transport de conteneurs pour les matières provenant de l'écocentre Rivière-des-Prairies, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 435 431,38 $ à 1 497 135,70$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1135086002

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0161

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Longus Équipement inc., pour la fourniture de pièces d'origine de marque New Holland dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12554 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013 par sa résolution CE13 0603;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois pour la fourniture de pièces d'origine de marque New Holland, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Longus Équipement inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12554 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1135983002

CG13 0162

Accorder un contrat à Matériaux Paysagers Savaria Ltée pour la location d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur de 4 vg cubes avec opérateur, pour une période de 5 mois, afin de permettre la production de compost pour la réalisation du recouvrement des déchets au CESM, pour une somme maximale de 118 602,46 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12665 (2 soum. - 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013 par sa résolution CE13 0600;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'accorder à Matériaux Paysagers Savaria Ltée, seule firme ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location d'un tamiseur et d'un tracteur chargeur de 4vg cubes avec opérateur, afin de permettre la production de compost pour la réalisation du recouvrement des déchets au CESM, pour une période de 5 mois (basé sur une utilisation de 300 heures), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 118 602,46 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12665;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1133511001

CG13 0163

Accorder un contrat à Trempro Construction inc. pour les travaux de décontamination fongique de la salle des valves des conduites de distribution à l'usine Atwater - Dépense totale de 658 484,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10060 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013 par sa résolution CE13 0605;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 658 484,60 $, taxes incluses, pour réaliser des travaux de décontamination fongique de la salle des valves des conduites de distribution à l'usine Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Trempro Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 605 805,91$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10060;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1123954004

CG13 0164

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans la rue Notre-Dame, de la rue Guy à la rue de la Montagne, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 3 443 351,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 226501 (13 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013 par sa résolution CE13 0606;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 3 443 351,18 $, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là ou requis, dans la rue Notre-Dame, de la rue Guy à la rue de la Montagne, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 118 125,90 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 226501 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1124822029

CG13 0165

Accorder un contrat à Charex inc. pour la mise aux normes du réseau de rétention des eaux pluviales pour le Centre de récupération des matériaux recyclables situé au 2240 rue Michel-Jurdant dans le Complexe environnemental Saint-Michel - Dépense totale de 1 378 292,20 $ taxes incluses - Appel d'offres public 5636 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013 par sa résolution CE13 0609;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 378 292,20 $, taxes incluses, pour la mise aux normes du réseau de rétention des eaux pluviales pour le Centre de récupération des matériaux recyclables, situé au 2240 rue Michel-Jurdant dans le Complexe environnemental Saint-Michel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 221 010,07 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5636;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1135891002

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0166

Approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 764 475 $, taxes incluses (de gré à gré)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013 par sa résolution CE13 0616;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 764 475 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 22 mars 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser un virement budgétaire de 237 319 $ en 2013, en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration, afin de financer les coûts additionnels liés au renouvellement de contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique;

3 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4 - d'ajuster, de façon non-récurrente, la base budgétaire du service du capital humain d'un montant de 79 106 $ pour son budget 2014.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1134384001

CG13 0167

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Les Consultants SM inc., Solmatech inc. et Les Services EXP inc. afin d'effectuer la surveillance environnementale des sols et des matériaux excavés lors des travaux de construction d'infrastructures routières et souterraines réalisés par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public 13-12691 (12 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013 par sa résolution CE13 0618;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour réaliser des mandats de surveillance environnementale lors des travaux d'excavation des sols requis dans le cadre des différents projets de construction d'infrastructures routières et souterraines réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements ;

2 - d'approuver trois projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes Les Consultants SM inc. et Solmatech inc., ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis ainsi que Les Services EXP inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, selon le tableau ci-après, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12691 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention:

Contrat	Firme	Somme maximale
1	Les Consultants SM inc.	748 463,11 $
2	Solmatech inc.	591 718,84 $
4	Les Services EXP inc.	287 058,08 $

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1133855001

CG13 0168

Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants Exim inc. pour les services d'expertise en ascenseurs dans le cadre du projet de réfection et de mise à niveau des 12 appareils de transports verticaux ainsi que l'ajout d'un monte-charge à l'édifice du 775 Gosford, pour une somme maximale de 311 976,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12787 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013 par sa résolution CE13 0617;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 311 976,04 $, taxes incluses, pour les services d'expertise en ascenseurs dans le cadre du projet de réfection et de mise à niveau des 12 appareils de transports verticaux ainsi que l'ajout d'un monte-charge à l'édifice du 775, rue Gosford, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, les Consultants Exim inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 283 614,58 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12787 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1135367001

CG13 0169

Approuver la Modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (CG12 0471) entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal, majorant ainsi le montant total de la contribution de 121 505 000 $ à 167 405 000 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013 par sa résolution CE13 0619;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'approuver le contenu de la modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal;

2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1130083001

CG13 0170

Accorder un soutien financier de 1 000 000 $ pour l'année 2013, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement économique des industries du tourisme et des congrès à Montréal et de gérer la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013 par sa résolution CE13 0627;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 1 000 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement économique des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction de l'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste, pour l'année 2013,

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1133892001

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0171

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Graymont (Qc) inc. pour la fourniture sur demande de chaux hydratée utilisée pour les usines de production d'eau potable de Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire - Appel d'offres public 13-12743 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2013 par sa résolution CE13 0690;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de chaux hydratée utilisée dans les usines de production d'eau potable;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Graymont (Qc) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12743 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1134119002

CG13 0172

Ratifier une dépense additionnelle de 60 202,13 $, taxes incluses, pour les frais reliés à la prolongation du chantier du projet de réhabilitation d'une station service Esso en Maison des générations, dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CG10 0397), majoré par la suite de 146 696,02 $ (CG11 0346), portant ainsi le montant total du contrat de 1 738 561,23 $ à 1 798 763,36 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2013 par sa résolution CE13 0692;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - de ratifier une dépense additionnelle de 60 202,13 $ taxes incluses, pour les frais reliés à la prolongation du chantier du projet de réhabilitation d'une station service Esso en Maison des générations, dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CG10 0397) et majoré par la suite de 146 696,02 $ (CG11 0346) pour frais contingents, portant ainsi le montant total du contrat de 1 738 561,23 $ à 1 798 763,36 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1132753001

CG13 0173

Approuver le projet d'entente intermunicipale, d'une durée de 3 ans, renouvelable pour des termes de 2 ans, avec la Ville de Laval pour la fourniture du système d'émission des constats informatisés (SÉCI) / Approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc. (CG07 0235 et CG09 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 607 813 $ à 8 171 935 $, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel des revenus et dépenses pour 2013 / Ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2014, 2015 et 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2013 par sa résolution CE13 0696;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'entente intermunicipale avec la Ville de Laval, pour la fourniture du système d'émission des constats informatisés (SÉCI), d'une durée de 3 ans et renouvelable pour des termes de 2 ans;

2 - d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le projet d'entente intermunicipale pour et au nom de la Ville;

3 - d'approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Groupe Techna inc. (CG09 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 607 813 $ à 8 171 935 $, taxes incluses, et autorisant une dépense additionnelle de 564 122 $, taxes incluses, pour l'acquisition de services et d'une licence étendue pour les besoins de la Ville de Laval;

4 - d'autoriser un budget additionnel des revenus et dépenses pour l'année 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

5 - d'ajuster la base budgétaire du Service de police de la Ville de Montréal pour les années 2014, 2015 et 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1122986002

CG13 0174

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est (CLD), pour les années 2012-2013 et 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entreprenariat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2013 par sa résolution CE13 0697;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est (CLD), pour les années 2012-2013 et 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1130826005

CG13 0175

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Entreprises Gino Melatti inc. pour une période de 9 ans, à compter du 1er février 2014, un local d'une superficie d'environ 975,48 mètres carrés, au deuxième étage de l'immeuble situé au 7777, boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île - Dépense totale de 3 251 673,92 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2013 par sa résolution CE13 0698;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Entreprises Gino Melatti inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1er février 2014, un local d'une superficie d'environ 975,48 mètres carrés, au deuxième étage de l'immeuble sis au 7777, boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île, pour un loyer total de 1 521 119,25 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2 - d'autoriser une dépense d'énergie d'environ 206 437,61 $, taxes incluses, pour la durée du terme de 9 ans;

3 - d'autoriser une dépense d'entretien ménager d'environ 243 172,13 $, taxes incluses, effectuée par la Direction des immeubles, pour la durée du terme de 9 ans;

4 - d'autoriser une dépense de 983 159,66 $, à laquelle s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 297 785,25 $, pour une dépense maximale de 1 280 944,91 $, taxes incluses, représentant le coût des travaux d'aménagement, payable au locateur en 2013;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1126025002

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.28 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0176

Accorder un soutien financier de 320 000 $ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le programme de conservation des vestiges archéologiques, la poursuite de l'école de fouilles archéologiques d'une partie du lieu de Fondation de Montréal et la rédaction d'un document synthèse, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2013 par sa résolution CE13 0702;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 320 000 $ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le programme de conservation des vestiges archéologiques, la poursuite de l'école de fouilles archéologiques d'une partie du lieu de Fondation de Montréal (214 place D'Youville, site archéologique BjFj-101) et la rédaction d'un document synthèse;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1133501001

CG13 0177

Accorder un soutien financier de 950 000 $ à «Excellence sportive de l'île de Montréal» afin d'appuyer les objectifs de l'organisme en matière de prospection d'événements sportifs majeurs, de soutien aux organisateurs d'événements et de coordination de services spécialisés pour les athlètes montréalais élite et relève, pour une durée de 3 ans, ainsi qu'un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 144 000 $ / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2013 par sa résolution CE13 0705;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier maximal non récurrent de 950 000 $ à Excellence sportive de l'île de Montréal afin d'appuyer les objectifs de l'organisme en matière de prospection d'événements sportifs majeurs, de soutien aux organisateurs d'événements et de coordination de services spécialisés pour les athlètes montréalais élite et relève, pour une durée de 3 ans, se terminant le 30 juin 2016, et dont les versements se feront de la façon suivante, selon l'année financière de la Ville :

- 200 000 $ en 2013 ;
- 300 000 $ en 2014 ;
- 325 000 $ en 2015 et
- 125 000 $ en 2016 ;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'accorder un soutien en biens et services, lorsqu'ils seront disponibles, d'une valeur de 144 000 $ pour les années financières de l'organisme 2014-2015 et 2015-2016;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1131658001

CG13 0178

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Anjinnov inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval - Dépense totale de 4 407 007,13 $, taxes incluses - Appel d'offres 5632 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2013 par sa résolution CE13 0695;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 4 407 007,13 $, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Construction Anjinnov Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 839 172,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5632;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1131035001

Article 20.29

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau inc., Cima+ s.e.n.c., Genivar inc., Aecom Consultant inc. et SNC-Lavalin inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transport - Appel d'offres public 12-12389 (7 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Retiré (voir l'article 3.01)

Article 20.30

Approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC) et le Gouvernement du Québec cèdent à la Ville l'emplacement d'une superficie de 434 756,8 mètres carrés, connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, et ce, sans contrepartie monétaire

Retiré (voir l'article 3.01)

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0179

Approuver la programmation numéro 4 des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI 2013-2015 et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013 par sa résolution CE13 0637;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'approuver la programmation numéro 4 des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI 2013-2015 et admissibles aux subventions du programme de Transfert de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), jointe au dossier décisionnel;

2 - de s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ (2010-2013) qui s'appliquent à la Ville, à savoir:

- être seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

- à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 112 $ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

- à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

3 - de mandater le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1131158003

CG13 0180

Autoriser une dépense de 3 644 027,08 $, taxes incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Maxi-Métal inc. (CG12 0079)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013 par sa résolution CE13 0647;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 3 644 027,08 $, taxes incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Maxi-Métal inc. (CG12 0079) ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1136178002

CG13 0181

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2013, projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et de l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 31 mars 2013 comparé au 31 mars 2012

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2013 par sa résolution CE13 0714;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

1 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville au 31 mars 2013 - Volet agglomération, projetés à la fin de l'exercice.

2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 31 mars 2013 comparé au 31 mars 2012.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1135205003

CG13 0182

Avis de motion - Règlement abrogeant le règlement portant le numéro 1747 intitulé «Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions à la restauration des façades et à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux et décrétant un emprunt au montant de 200 000 $ à cette fin »

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Gaëtan Primeau de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement abrogeant le règlement portant le numéro 1747 intitulé « Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions à la restauration des façades et à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux et décrétant un emprunt au montant de 200 000 $ à cette fin », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1133460005

CG13 0183

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau et visant à favoriser la cohérence des interventions

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Gaëtan Primeau de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau et visant à favoriser la cohérence des interventions », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1124217005

CG13 0184

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Gaëtan Primeau de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1135075002

CG13 0185

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le Régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Gaëtan Primeau de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1135885001

CG13 0186

Avis de motion - Règlement relatif à certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Gaëtan Primeau de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement relatif à certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1134217003

CG13 0187

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du bâtiment situé sur le lot 2 310 970 du cadastre du Québec (03-181)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Gaëtan Primeau de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du bâtiment situé sur le lot 2 310 970 du cadastre du Québec (03-181) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1130963005

CG13 0188

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Gaëtan Primeau de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1136020001

CG13 0189

Adoption - Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment destiné à du logement social et situé sur une partie du lot 4 310 708

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment destiné à du logement social et situé sur une partie du lot 4 310 708 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes,* avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2013 par sa résolution CE13 0438;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment destiné à du logement social et situé sur une partie du lot 4 310 708 ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1126090041

Règlement RGC13-008

CG13 0190

Approbation de la modification du PTI 2013-2014-2015 et du Règlement R-143 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de cent quatre-vingt-dix millions sept cent cinq mille sept cent huit dollars (190 705 708 $) pour financer la reconstruction du Complexe Crémazie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2013 par sa résolution CE13 0678;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'approuver la modification du PTI 2013-2014-2015 et le règlement R-143 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de cent quatre-vingt-dix millions sept cent cinq mille sept cent huit dollars (190 705 708 $) pour financer la reconstruction du Complexe Crémazie, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1136213001

CG13 0191

Reconduire le mandat d'un membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour une période de trois ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2013 par sa résolution CE13 0543;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard
M. Benoit Dorais

Et résolu :

de reconduire, pour une période de trois ans, le mandat de madame Johanne Goulet comme membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1130640001

CG13 0192

Nomination de membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2013 par sa résolution CE13 0580;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires, à savoir :

- M^{e} Jean-Louis Landry, avocat, pour la période du 14 octobre 2012 jusqu'en juin 2013, en remplacement de M^{me} Michelle Landry;

- M. Alain Dulong du journal La Nouvelle Édition, pour la période du 23 décembre 2012 jusqu'en juin 2014, en remplacement de M. Stéphane Desjardins.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1131597007

CG13 0193

Nomination de sept membres du conseil d'administration et désignation du président du conseil du Bureau du taxi de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2013 par sa résolution CE13 0715;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans, à compter du 3 juin 2013 :

trois membres choisis parmi les membres du conseil de la Ville de Montréal soit :

- M. Réal Ménard, membre du comité exécutif responsable du Transport;
- Mme Erika Duchesne, conseillère associée au Sports et loisirs et Communautés d'origines diverses;
- M. Christian G. Dubois, membre du comité exécutif responsable de la Sécurité publique et service aux citoyens;
- un membre désigné par la Société de transport de Montréal;
- un membre désigné par l'organisme Kéroul;
- un membre désigné par l'organisme Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal);
- un membre désigné par l'organisme Cool Taxi;

2- de désigner M. Réal Ménard, président du conseil d'administration, parmi les membres provenant du conseil de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1133335001

À 17 h 45, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Luis Miranda
Président de l'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Michael Applebaum
Maire